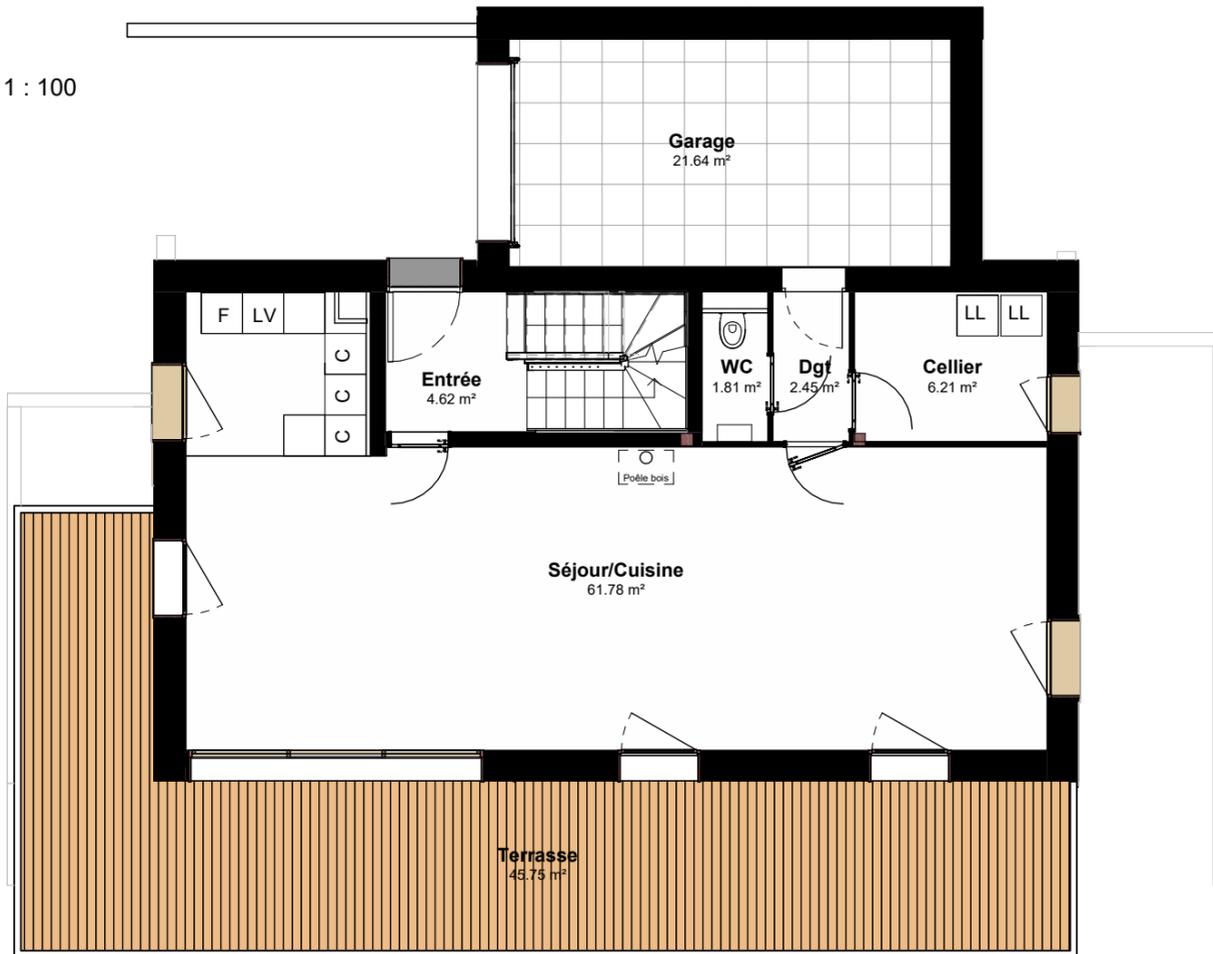


R+1
Ech. 1 : 100



R0
Ech. 1 : 100



R-1
Ech. 1 : 100



Ilot

N° lot PLANS



Plans de vente

Tableau des surfaces

Nom	Niveau	Surface
Cave	R-1	21.21 m ²
CH.1	R-1	14.22 m ²
CH.2	R-1	16.03 m ²
CH.3	R-1	12.84 m ²
CH.4	R-1	10.71 m ²
Dgt	R-1	6.21 m ²
SdB	R-1	2.10 m ²
SdB	R-1	2.98 m ²
SdB	R-1	2.86 m ²
SdB	R-1	2.82 m ²
WC 1	R-1	2.29 m ²
WC 2	R-1	2.38 m ²
R-1: 12		96.65 m²
Cellier	R+0	6.21 m ²
Dgt	R+0	2.45 m ²
Entrée	R+0	4.62 m ²
Séjour/Cuisine	R+0	61.78 m ²
WC	R+0	1.81 m ²
R+0: 5		76.87 m²
CH. 05	R+1	30.51 m ²
Dgt	R+1	4.95 m ²
SdB	R+1	4.79 m ²
WC	R+1	1.80 m ²
R+1: 4		42.05 m²
Total général: 21		215.57 m²

Légende

- tableau électrique
- descente eaux pluviales
- F : Fenêtre
- BC : Baie coulissante
- PF : Porte fenêtre
- PG : Porte de garage
- PL : Porte de placard
- PS : Porte de service
- LL : Lave-linge
- LV : Lave-vaisselle
- F : Frigo
- E : Evier

Date : 27 Février 2024

Promoteur
RAMPA REALISATIONS
Parc Industriel Rhône-Vallée Nord
07250 Le Pouzin
Tél : 04.75.85.89.00
ramparea@rampa.fr



CHALET "B" - Hameau de la Villette



81. Rue Pont du Gât
26 000 Valence
Tél: 04.75.55.11.16
aavalence@aagroup.fr
www.aagroup.fr

Ce plan est susceptible d'être modifié en fonction des nécessités techniques de la réalisation en ce qui concerne les dimensions libres et l'équipement. Les retombées, soffites, encoffrements, faux plafonds, canalisations, radiateurs ou convecteurs ne sont pas figurés et ne pourront fonder aucune réclamation en cas de présence. La surface habitable des logements peut varier en fonction des techniques de construction choisies de l'établissement des plans d'exécution et des normes techniques. Ainsi il est expressément convenu qu'une tolérance de surface est admise. Toutes variations de cotes (tant au niveau d'une pièce que longueur totale) ou de surfaces entraînant des différences inférieures à 5% de la surface habitable vendue ne pourra fonder aucune réclamation. A la livraison le terrain pourra présenter des différences de niveaux dues à la topographie naturelle des lieux, au calage des voiries et aux contraintes techniques liées à la construction.